

Greffé
du Tribunal de Commerce de
Evreux
PALAIS DE JUSTICE
4bis RUE DE VERDUN BP 382
27003 EVREUX CEDEX
MINITEL:36.17 CODE INFOGREFFE

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sté A FOUBERT VISSERIE SAS
Voie du Testelet ZA des
Portes
27100 VAL DE REUIL

Dépôt effectué par :

Cabinet BOURON François-Claude
104 chemin de Clères
76230 BOIS GUILLAUME

Numéro RCS : Evreux B 351 689 765

<25394/2000B00346>

Pièces déposées le 11/03/2008

Numéro : 2800965

Procès-verbal d'Assemblée du 21/02/2008

- Changement de Président
- Nomination de Commissaire aux comptes
- Nomination de Commissaire aux comptes suppléant
- Renouvellement de mandat de Commissaire aux comptes

L'un des Greffiers associés

A. FOUBERT VISSERIE SAS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 450.000 Euros
Siège social : Voie du Testelet
Z.A. des Portes

27100 LE-VAL-DE-REUIL

RCS EVREUX 351 689 765

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 21 FEVRIER 2008

L'AN DEUX MILLE HUIT,
ET LE VINGT ET UN FEVRIER,
A DIX HEURES, A L'ISSUE DE LA SIGNATURE
DES ORDRES DE MOUVEMENTS ET DECLARATIONS DE
CESSION D'ACTIONS AU PROFIT DE LA SAS WILFRIED DEREN,

AU SIEGE DE LA SOCIETE SOFINOR CABINET BOURON ET ASSOCIES
104 CHEMIN DE CLERES 76230 BOIS GUILLAUME,

La société «SAS WILFRIED DEREN» Société par Actions Simplifiée au capital de 38.112,25 euros dont le siège est sis à LIMESY (76570) Hameau de la Tosse, 369 Rue de la Tosse, immatriculée au RCS de ROUEN sous le n° 433.644.333, représentée par Monsieur Wilfried DEREN, né le 13 Octobre 1972 à MONT SAINT AIGNAN, demeurant : 99 Impasse du Calvaire (76190) SAINT CLAIR SUR LES MONTs, associée unique de la Société par Actions Simplifiée «A. FOUBERT VISSERIE SAS ».

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- à la cession de la totalité des actions composant le capital de la Société et passage de la Société par Actions Simplifiée pluripersonnelle à la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle ;
- à la démission de Madame Sophie FOUBERT et nomination d'un nouveau Président ;
- à la confirmation du mandat des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant actuels en fonction ;
- à la nomination d'un co-Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant ;

- à l'agrément du nantissement des actions composant le capital de la société ;
- aux questions diverses ;
- aux pouvoirs à donner pour effectuer les formalités.

Monsieur Pierre GAMBERT représentant la SARL « GOUBAULT – GAMBERT », Commissaire aux Comptes, a été convoqué par lettre recommandée avec AR.

Madame Sophie FOUBERT, Présidente, donne lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, l'associée unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique, compte tenu de la cession de la totalité des actions composant le capital de la Société « A. FOUBERT VISSERIE SAS » à la Société «SAS WILFRIED DEREN» intervenue ce jour préalablement à la présente décision, constate :

- que la Société «SAS WILFRIED DEREN» est devenue associée unique de la Société « A. FOUBERT VISSERIE SAS ».
- le passage de la Société « A. FOUBERT VISSERIE SAS » de la Société par Actions Simplifiée pluripersonnelle à la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, à la date du 21 Février 2008.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique prend acte de la démission de Madame Sophie FOUBERT de ses fonctions de Présidente de la Société à compter de ce jour et décide de nommer Monsieur Wilfried DEREN, né le 13 Octobre 1972 à MONT SAINT AIGNAN, demeurant : 99 Impasse du Calvaire (76190) SAINT CLAIR SUR LES MONTS, en qualité de Président de la Société, pour une durée illimitée.

Monsieur Wilfried DEREN exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

La rémunération de Monsieur Wilfried DEREN sera fixée ultérieurement. Monsieur Wilfried DEREN aura droit au remboursement de ses frais de déplacement de représentation sur présentation de justificatifs.

L'associée unique donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat de Présidente à Madame Sophie FOUBERT, pour la période du 1^{er} Août 2007 au 21 Février 2008.

TROISIEME DECISION

L'associée unique confirme les mandats de Commissaire aux Comptes titulaire de la SARL « GOUBAULT – GAMBERT » représentée par Monsieur Pierre GAMBERT et de Commissaire aux Comptes suppléant de la SA « CABINET JONART – GAMBERT ET ASSOCIES », ayant pris pour dénomination « CABINET GAMBERT ET ASSOCIES », pour la durée de leurs mandats soit jusqu'à l'issue de la décision de l'associée unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 28 Février 2013

QUATRIEME DECISION

L'associée unique décide de nommer en qualité de :

- Co-Commissaire aux Comptes titulaire : la Société « SAUDITEX », Société Civile Professionnelle de Commissaires aux Comptes, dont le siège social est sis : 2 rue Saint-Louis 27400 LOUVIERS, immatriculée au RCS d'EVREUX sous le numéro 353 575 343, pour une durée de six exercices à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} Août 2007, soit jusqu'à l'issue de la décision de l'associée unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 28 Février 2013 ;
- Commissaire aux Comptes suppléant : Monsieur Jean-François THIBOUT, dont le Cabinet est sis : 2 rue Saint-Louis 27400 LOUVIERS, pour une durée de six exercices à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} Août 2007, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos au 28 Février 2013.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique décide :

- de donner son accord au nantissement pari-passu des 9.996 actions appartenant à la Société « SAS WILFRIED DEREN » dans le capital de la Société « A. FOUBERT VISSERIE SAS » au profit des banque « CREDIT DU NORD » et « BRED BANQUE POPULAIRE », pour sûreté de remboursement des sommes prêtées en principal, intérêts, frais et accessoires pendant toute la durée du remboursement du prêt ;

- d'agréer les éventuels acquéreurs des actions nanties au cas où le gage constitué viendrait à être réalisé, en se réservant toutefois la faculté de racheter par priorité et au prix qui en sera fixé en justice, les actions mises en vente, en vue de réduire le capital.

Pour l'exécution de cette résolution, la collectivité des associés délègue à Monsieur Wilfried DEREN, Président de la Société, tous pouvoirs aux fins de nantir les 9.996 actions composant le capital de la Société «A. FOUBERT VISSERIE SAS».

Dès réception des déclarations de gage de valeurs mobilières, par les établissements prêteurs, les actions nanties seront virées à deux comptes spéciaux ouverts au nom de la Société « SAS WILFRIED DEREN ».

SIXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et la Présidente, puis répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Le Président

Madame Sophie FOUBERT

L'associée unique

La société «SAS WILFRIED DEREN »
représentée par Monsieur Wilfried DEREN

Copie certifiée conforme
Le Président



Monsieur Wilfried DEREN
Signature précédée des mentions
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »